

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 février 2025

IMPÔT PLANCHER DE 2 % SUR LE PATRIMOINE DES ULTRA RICHES - (N° 930)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 3

présenté par
M. Di Filippo, M. Bazin, Mme Corneloup, M. Cordier et M. Jeanbrun

ARTICLE UNIQUE

Supprimer les alinéas 6 et 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec l'amendement de suppression de l'alinéa 5.